



Bourganeuf
Royère de Vassivière

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST

Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2006/10/05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	36

DATE DE LA CONVOCATION

18 Octobre 2006

L'an deux mille six, le 25 octobre, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au centre Alain Gouzes à Bourganeuf, sur la convocation en date du 18 octobre 2006, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON CHAUTEMPS, BOUEYRE, CHOMETTE, COULON, DEBESSON, SARTOUX, FLOIRAT, MICHAUD, CHEZEAUD, BACHELLERIE, PATEYRON C., LETANG, PETIT, BAUDRON, PAMIES, DEMARGNE, MORE, MEYER, CALOMINE, BARLET, LABORDE, JAMILLOUX

Mmes MAZIERE, JOUANNETAUD, GRIZON, LAROUDIE, BETTON

Suppléants : MM PAROT JP, PICOURET, CAGNARD, NOURRISEAU

Suppléantes : Mmes BOURDERIAU, COUTABLE, COULAUD, LEMEIGNAN, FOURNIER

Excusés : MM. JOUHAUD, LEGRAND, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, COUSSEIROUX, POULIER, PAROT

Mmes SPRINGER, BEYLE,

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET STATION SERVICE

- ↳ Afin d'autoriser et de prévoir des dépenses et recettes imprévues au budget
- ↳ Prenant en considération les éléments suivants :

➤ Ajustement du budget «Budget Station service»

⇒ Section de fonctionnement

⇒ Dépenses

60221	Combustibles (carburants)	+ 77 000 €
6215	Personnel extérieur au service	- 500 €
627	Services bancaires et assimilés	+ 1 700 €
668	Autres charges financières	- 1 200 €
		<hr/>
		+ 77 000 €
023	Virement section d'investissement	- 68 700 €
		<hr/>
		8 300 €

⇒ Recettes

7078	Vente de marchandises (carburants)	77 000 €
77	Produits exceptionnels (subvention budget général)	- 68 700 €
		<hr/>
		8 300 €

⇒ Section de investissement

⇒ Recettes

1641	Emprunt en euros	+ 68 700 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- 68 700 €
		<hr/>
		NEANT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

⇒ accepte la décision modificative comme énoncée ci-dessus

⇒ autorise le Président à réaliser l'emprunt de 68 700 € selon les termes de la délibération de délégation n° 2001/04/02 du 12 avril 2001

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 25 octobre 2006
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD